

Annexe I à la décision IPBES-9/1

Rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard

I. Portée, fondements, calendrier, couverture géographique et approche méthodologique

A. Portée et fondements

1. L'évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard visera à consolider la base de connaissances à l'appui des efforts déployés par les entreprises pour réaliser la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité ainsi que les objectifs de la Convention sur la diversité biologique, à savoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Cette évaluation viendra étayer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable et elle informera les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité, ainsi que les processus et les initiatives menés dans ce domaine.
2. Cette évaluation permettra de classer les différents types de conséquences de l'activité des entreprises et des institutions financières pour la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, ce qui englobe les services écosystémiques et d'autres concepts analogues, notamment en lien avec les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les diverses formes de dépendance à leur égard. Elle envisagera des méthodes pour mesurer ces dépendances et leurs conséquences directes et, s'il y a lieu, les dépendances et les conséquences indirectes, ainsi que les moyens d'action possibles des entreprises et d'autres acteurs, qui comprennent notamment les gouvernements, le secteur financier, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que la société civile, qui interagissent avec les entreprises.
3. Tous les secteurs d'activité dépendent et bénéficient de différentes manières et à des degrés divers de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations et ont diverses répercussions positives et négatives sur celles-ci. L'engagement de tous ces secteurs ainsi que du secteur financier est donc essentiel pour assurer la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.
4. Une meilleure compréhension et une prise de conscience des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité, et de la dépendance de ces dernières à son égard, sont importantes, tout au long des chaînes de valeur¹, tout comme l'adoption de meilleures méthodes de mesure pour permettre aux entreprises de comprendre la diversité des risques et des opportunités et d'évaluer et suivre les résultats de leurs opérations. Une meilleure interprétation et une communication systématique des informations sont indispensables pour promouvoir la responsabilité et la transparence, élargir les connaissances des producteurs et des consommateurs concernant la dépendance et les conséquences de l'activité des entreprises, créer un environnement politique favorable, informer les agences de réglementation et orienter les décisions de financement et les investissements, en tenant compte, s'il y a lieu, des obligations internationales en vigueur. Une meilleure appréciation du rôle de l'innovation, du développement de la technologie et de ses applications s'impose pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.
5. Des initiatives ont vu le jour pour soutenir ces efforts, et l'évaluation pourra mettre en lumière les conflits potentiels et les insuffisances éventuelles des méthodes de mesure dans les différents secteurs d'activité.

¹ Compte tenu, le cas échéant, des obligations internationales en vigueur.

6. Les efforts visant à améliorer la cohérence des mesures des dépendances et des conséquences de l'activité des entreprises devront tenir compte des défis propres à chaque région et à chaque secteur, en particulier des défis auxquels se trouvent confrontés les pays en développement. Ces efforts devront également prendre en compte les différences de capacités, de techniques et de technologies entre les entreprises, notamment les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, ainsi que celles des peuples autochtones, des communautés locales et des populations marginalisées. La normalisation des méthodes de mesure et de communication des résultats pour chaque secteur d'activité pourrait s'avérer nécessaire afin d'assurer une gouvernance de l'environnement qui soit à la fois efficace, effective, transparente et solide.

B. Calendrier et couverture géographique

7. L'évaluation aura une portée mondiale et abordera des questions intéressant tous les secteurs et tous les types d'activité. Les adaptations et applications régionales, accompagnées d'exemples tirés du passé et du présent, seront également examinées dans le contexte des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins.

8. L'évaluation sera effectuée conformément à l'approche accélérée des évaluations thématiques et méthodologiques.

C. Approche méthodologique

9. Le rapport d'évaluation se composera d'un résumé à l'intention des décideurs et de six chapitres comportant chacun un résumé analytique des résultats les plus utiles pour le public ciblé. Il recensera également les lacunes en matière de connaissances, données, méthodes et normes d'établissement des rapports.

10. L'évaluation s'appuiera sur la littérature scientifique, les savoirs locaux et autochtones, et la littérature grise, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)², y compris sur les évaluations déjà réalisées par cette dernière, ainsi que sur les rapports pertinents ou autres documents établis par des initiatives existantes de communication des informations et par des organismes publics et privés. Elle présentera des études de cas pertinentes à différentes échelles, selon qu'il conviendra.

11. L'évaluation sera conforme au cadre conceptuel de l'IPBES³.

12. Les travaux seront menés par une équipe d'experts équilibrée, hautement interdisciplinaire, comprenant des praticiens spécialisés dans les effets de l'activité des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations et la dépendance de ces dernières à leur égard, provenant de tous les secteurs d'activité pertinents. L'équipe d'experts sera issue d'horizons divers (milieu universitaire, entreprises et industrie, gouvernements, société civile) et d'une pluralité de disciplines (comptabilité, climatologie, écologie, économie, finances, sociologie du genre, hydrologie, droit, gestion, conception et ingénierie des matériaux, santé publique, évaluation des risques, commerce). Elle s'appuiera sur diverses sources de connaissances (commerce et finances, politiques gouvernementales et réglementaires, savoirs autochtones et locaux, connaissances et compétences dans les domaines des sciences sociales et naturelles, etc.).

13. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données secondera les experts dans leurs travaux sur les données et les informations et les aidera à recenser les lacunes des connaissances et, une fois l'évaluation approuvée, elle favorisera la production de connaissances pour combler les lacunes recensées⁴.

14. La prise en considération et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l'évaluation seront conformes à l'approche de l'IPBES en la matière⁵ ainsi qu'aux orientations pertinentes concernant son application, élaborées par l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux⁶.

² Voir la décision IPBES-3/3, annexe I.

³ Voir l'annexe à la décision IPBES-2/4 et la décision IPBES-5/1, section III, par. 9.

⁴ Le mandat des équipes spéciales pourrait être modifié par la Plénière à sa dixième session.

⁵ Présentée dans la décision IPBES-5/1, annexe II.

⁶ Le mandat des équipes spéciales pourrait être modifié par la Plénière à sa dixième session.

15. L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités soutiendra la réalisation de l'évaluation conformément à l'objectif 2 (renforcement des capacités) du programme de travail de l'IPBES jusqu'en 2030 et à son plan glissant correspondant^{7,8}.
16. L'équipe spéciale sur les outils et les méthodes d'élaboration des politiques aidera à recenser et évaluer les outils et cadres stratégiques pertinents et s'efforcera d'accroître l'utilité de l'évaluation pour l'élaboration des politiques et pour les entreprises, ainsi que son utilisation dans la prise de décisions une fois approuvée⁹.
17. L'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles facilitera l'utilisation de modèles et de scénarios conçus pour évaluer les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et encouragera le recours à des approches transformatrices pour préserver la biodiversité tout en améliorant les résultats des entreprises.
18. La coordination et la facilitation entre cette évaluation et l'évaluation des interdépendances et du changement transformateur seront assurées afin de favoriser les synergies et la complémentarité et d'éviter un chevauchement des travaux et de leur portée. Pour ce faire, le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau faciliteront les discussions entre les coprésidents des évaluations en cours et leurs groupes d'appui technique.
19. Le résumé à l'intention des décideurs sera disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et sera imprimé sur demande, si les ressources le permettent.
20. Le résumé à l'intention des décideurs ne devrait pas dépasser¹⁰ 8 500 mots. Des limites indicatives du nombre de mots sont également fournies pour chaque chapitre dans la section ci-dessous.
21. La communication et la sensibilisation seront assurées dès le début de l'évaluation et tout au long de son déroulement afin d'y associer la communauté du savoir au sens large et les utilisateurs finaux de l'évaluation, en particulier les entreprises.
22. Un soutien technique sera apporté par un groupe d'appui technique qui travaillera en étroite collaboration avec les groupes d'experts produisant d'autres évaluations de l'IPBES et avec les équipes spéciales de l'IPBES et leurs groupes d'appui technique respectifs.

II. Aperçu des chapitres

23. **Chapitre 1 : Contexte** (*longueur suggérée : environ 10 200 mots*). Le chapitre 1 décrit le but de l'évaluation et les publics ciblés. Il présentera les questions à évaluer dans les chapitres suivants et il examinera les liens entre cette évaluation et les autres évaluations pertinentes de l'IPBES ainsi que la manière dont elle s'inscrit dans le cadre conceptuel de l'IPBES, la Vision 2050 pour la biodiversité, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable.
24. Le chapitre 1 présentera une définition des entreprises et une typologie des différents secteurs d'activité, qui couvrira les secteurs économiques tant formels qu'informels et qui sera utilisée tout au long de l'évaluation en se référant aux typologies existantes. La typologie précisera que certaines institutions financières sont aussi des entreprises et qu'elles seront incluses dans l'évaluation à la fois dans le secteur des entreprises et dans le secteur financier. Le chapitre 1 présentera la structure de la relation entre les conséquences de l'activité des entreprises de tous les types et de toutes les tailles sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations, et la dépendance des entreprises à leur égard, mais laissera aux chapitres suivants le soin de développer pleinement les typologies de dépendance (chapitre 2) et de conséquences (chapitre 3). Il mettra en exergue les questions clefs et définira les termes importants dans le contexte de leur utilisation dans l'évaluation.

⁷ Le mandat des équipes spéciales pourrait être modifié par la Plénière à sa dixième session.

⁸ Le plan glissant de renforcement des capacités est disponible à l'adresse suivante : www.ipbes.net/sites/default/files/ipbes_capacity-building_rolling_plan_and_executive_summary_0.pdf.

⁹ Le mandat des équipes spéciales pourrait être modifié par la Plénière à sa dixième session.

¹⁰ Les limites suggérées pour le résumé à l'intention des décideurs, ainsi que pour les chapitres de l'évaluation, sont exprimées en nombre de mots. Elles excluent les citations de texte, les chiffres et les tableaux. À titre d'information, une page modèle de format A4 contenant deux colonnes de texte compte environ 850 mots. Les limites indiquées pour le résumé à l'intention des décideurs et pour les chapitres correspondent donc au nombre de pages modèles suivant : résumé à l'intention des décideurs : 10 pages ; chapitre 1 : 12 pages ; chapitre 2 : 15 pages ; chapitre 3 : 15 pages ; chapitre 4 : 24 pages ; chapitre 5 : 18 pages ; chapitre 6 : 24 pages.

25. **Chapitre 2 : En quoi les entreprises dépendent-elles de la biodiversité ?** (*Longueur suggérée : environ 12 750 mots*). Le chapitre 2 décrira les diverses méthodes et approches existantes qui peuvent être ou ont été utilisées pour déterminer la dépendance et l'interdépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations. Il établira les caractéristiques communes de ces approches, les différences importantes en matière de cadrage et de définitions, les exigences en matière de données et les ensembles communs de données, leur utilisation à ce jour et les implications pour la prise de décisions par les entreprises, les investisseurs, les consommateurs, les gouvernements et la société civile.
26. Le chapitre 2 fournira une typologie de la dépendance des entreprises de différents types et tailles à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations. Il décrira les différentes manières dont les entreprises dépendent de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, tout en soulignant les synergies et les compromis potentiels avec d'autres objectifs sociétaux. Il présentera des exemples concrets de dépendance tant qualitative que quantitative. Il présentera également les questions qui se posent lors de la caractérisation de la dépendance et des risques associés.
27. **Chapitre 3 : En quoi l'activité des entreprises a-t-elle des conséquences sur la biodiversité ?** (*Longueur suggérée : environ 12 750 mots*). Le chapitre 3 décrira les diverses méthodes et approches existantes qui peuvent être ou ont été utilisées pour déterminer les conséquences positives et négatives de l'activité des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations. Il établira les caractéristiques communes de ces approches, les différences importantes en matière de cadrage et de définitions, les exigences en matière de données et les ensembles communs de données, leur utilisation à ce jour et les implications pour la prise de décisions par les entreprises, les institutions financières, les consommateurs, les gouvernements et la société civile.
28. Le chapitre 3 fournira une typologie des conséquences de l'activité des entreprises de différents types et tailles sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations. Il décrira les différentes manières dont les entreprises affectent la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, tout en soulignant les synergies et les compromis potentiels avec d'autres objectifs sociétaux. Il définira en quoi les conséquences sont liées à la dépendance, aux risques et aux opportunités et comment elles s'articulent par rapport aux populations autochtones et aux communautés locales. Le chapitre 3 examinera les formes que prennent les conséquences de l'activité des entreprises et fournira, pour chaque secteur, les meilleures estimations des conséquences de cette activité sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations. Il présentera également les questions qui se posent lors de la caractérisation de la dépendance et des risques associés.
29. **Chapitre 4 : Approches permettant de mesurer les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et la dépendance des entreprises à leur égard** (*longueur suggérée : environ 15 300 mots*). Le chapitre 4 fera fond sur les chapitres 2 et 3 en évaluant les méthodes de mesure, qui comprennent les cadres, paramètres, indicateurs, modèles, données et outils pertinents pour décrire les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations, et la dépendance des entreprises à leur égard. Ce chapitre présentera un inventaire des méthodes de mesure des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et de la dépendance des entreprises à son égard, dont une évaluation de leur solidité scientifique. Il examinera également les principales lacunes des méthodes de mesure (y compris dans les données). Il fournira une typologie des méthodes de mesure et soulignera le besoin de disposer de séries de données communes.
30. Le chapitre 4 déterminera comment diverses méthodes de mesure et d'évaluation peuvent caractériser les questions identifiées aux chapitres 2 et 3. Sachant qu'il est difficile de mesurer la biodiversité et les contributions de la nature aux populations à différentes échelles spatiales et temporelles et qu'il n'existe pas de méthode de mesure unique adaptée à tous les contextes, ce chapitre abordera diverses méthodes de mesure en indiquant celles qui sont préférables ou adaptées selon les contextes.
31. Le chapitre 4 présentera des exemples de la manière dont différentes méthodes de mesure ont été appliquées, en soulignant les défis associés à leur utilisation, notamment le coût des mesures, l'accessibilité des données et les lacunes en matière de connaissances.

32. Le chapitre 4 illustrera comment différentes méthodes de mesure s'inscrivent dans le cadre conceptuel de l'IPBES. Il illustrera également comment différentes méthodes de mesure sont utilisées pour évaluer la contribution des différents secteurs d'activité à la Vision 2050 pour la biodiversité, à la Convention sur la diversité biologique, au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et à d'autres conventions relatives à la diversité biologique et, partant, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses objectifs de développement durable.

33. **Chapitre 5 : Les entreprises en tant qu'acteurs clefs du changement : possibilités d'action pour les entreprises** (*longueur suggérée : environ 20 400 mots*). Le chapitre 5 traitera du rôle et de la responsabilité des entreprises dans les changements transformateurs et le développement durable afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité. Il décrira les motivations incitant les entreprises à agir, les difficultés qui se posent et les opportunités qui s'offrent à elles dans divers secteurs, y compris le secteur financier, lorsqu'elles s'engagent. Il décrira également les obstacles auxquels les entreprises se heurtent et les moyens de les surmonter, notamment le renforcement des capacités et la coopération scientifique et technique. Il analysera l'influence des méthodes de mesure proposées au chapitre 4 sur l'obtention de résultats durables pour la biodiversité et les contributions de la nature aux populations.

34. Le chapitre 5 indiquera comment les entreprises pourraient s'appuyer sur les mesures de leur dépendance et des conséquences de leurs activités, notamment à des fins de planification stratégique, pour améliorer leur performance sociale, économique et environnementale, y compris, mais sans s'y limiter, en recourant aux moyens proposés dans les évaluations approuvées par l'IPBES, compte tenu du large éventail d'approches et d'outils durables qui permettraient d'accroître les contributions de la biodiversité et de la nature aux populations. Il indiquera également comment les résultats de ces méthodes de mesure pourraient servir à peser sur les normes sociales, les modes de consommation et de production et les politiques publiques, et quels effets cette influence, à la fois positive et négative, pourrait avoir sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations.

35. Le chapitre 5 examinera également les synergies et les arbitrages entre les diverses approches possibles, ainsi que les preuves indiquant que les effets globaux des combinaisons d'approches soutiennent efficacement la réalisation de changements transformateurs. Il fournira des exemples de collaboration au sein des associations industrielles, avec les peuples autochtones et les communautés locales, et entre les entreprises d'un même secteur ou de plusieurs secteurs, qui sont propices à la biodiversité et aux contributions de la nature aux populations.

36. Le chapitre 5 mettra en exergue les principales opportunités dont disposent les entreprises, dans leurs secteurs respectifs, pour améliorer leurs résultats, notamment le rôle de la responsabilisation et de l'obligation de rendre des comptes, et pour contribuer à l'avènement d'un développement durable et d'engagements en faveur de la biodiversité au niveau international.

37. **Chapitre 6 : Créer un environnement favorable aux entreprises : possibilités d'action pour les gouvernements, le secteur financier et la société civile** (*longueur suggérée : environ 20 400 mots*). Les entreprises opèrent dans un contexte sociétal et juridique élargi. Sachant qu'il n'existe pas de solution unique, le chapitre 6 indiquera comment les gouvernements, le secteur financier, la société civile, les peuples autochtones, les communautés locales et autres acteurs pourraient utiliser les mesures de leur dépendance et des conséquences de leurs activités pour orienter et évaluer leurs interventions et leur performance, et comment les résultats de cette démarche pourraient être inclus dans d'autres aspects du développement durable, en s'appuyant sur les motivations décrites au chapitre 5. Les interventions possibles devront prendre en considération les différences de conditions socioéconomiques, ainsi que les problèmes de capacités et les défis techniques, technologiques et financiers, en particulier ceux auxquels les pays en développement se trouvent confrontés.

38. Le chapitre 6 présentera plusieurs options indiquant comment les gouvernements pourraient tirer parti des mesures de la dépendance et des conséquences de l'activité des entreprises. Il indiquera également comment se servir des résultats de ces méthodes de mesure dans le contexte de l'élaboration des politiques, de la conception des infrastructures, de la réglementation, du suivi et des achats, entre autres, pour accroître les contributions de la biodiversité et de la nature aux populations, en tenant compte, s'il y a lieu, des obligations internationales en vigueur.

39. Le chapitre 6 présentera plusieurs options indiquant comment le secteur financier pourrait utiliser les mesures de la dépendance et des conséquences de l'activité des entreprises pour influencer sur cette activité et indiquant également comment les résultats de cette méthode de mesure pourraient être utiles dans le cadre d'activités telles que la notation et les critères intéressant les questions d'environnement, de société et de gouvernance, le fonctionnement des marchés de capitaux, les opérations de prêt, les investissements, les assurances et les analyses financières.

40. Le chapitre 6 présentera plusieurs options indiquant comment la société civile, les consommateurs, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales, les peuples autochtones et les communautés locales pourraient utiliser les mesures de la dépendance et des conséquences de l'activité des entreprises pour décider de la méthode à suivre pour surveiller le comportement des pouvoirs publics et des entreprises. Il indiquera également comment les résultats de ces mesures pourraient servir à faire prendre conscience de la dépendance et des conséquences des activités des entreprises, des risques associés à la perte de biodiversité et des bienfaits d'une action des entreprises et de la collaboration pour favoriser la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, y compris en lien avec les peuples autochtones et les communautés locales.

III. Calendrier

41. Le tableau ci-dessous présente le calendrier général de l'évaluation.

Calendrier général de l'évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard

<i>Date</i>	<i>Actions</i>
2022	
Troisième trimestre	La Plénière, à sa neuvième session, qui se tiendra du 3 au 9 juillet 2022, sera invitée à approuver la réalisation de l'évaluation des entreprises et de la biodiversité et à prier le secrétariat de prendre les dispositions institutionnelles qui s'imposent pour mettre en œuvre l'appui technique requis pour l'évaluation.
Troisième trimestre	Le Groupe d'experts multidisciplinaire demande, par l'intermédiaire du secrétariat, la nomination d'expert(e)s, dont des praticien(ne)s du secteur financier et des entreprises, par les gouvernements et autres parties prenantes.
Troisième et quatrième trimestres	Le Groupe d'experts multidisciplinaire désigne les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales) et les éditeur(trice)s-réviseur(se)s de l'évaluation, conformément aux procédures d'établissement des produits de l'IPBES, notamment en mettant en œuvre la procédure pour combler les lacunes en matière d'expertise.
Fin du quatrième trimestre	La décision de sélection est communiquée aux candidat(e)s.
2023	
Premier trimestre	Réunion du comité de gestion (coprésident(e)s, membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire affectés par ces organes à l'évaluation) pour planifier la première réunion des auteur(trice)s et les réunions préparatoires en ligne, pour que le groupe d'experts prépare le lancement de l'évaluation.
Deuxième trimestre	Première réunion des auteur(trice)s avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales), les éditeur(trice)s-réviseur(se)s et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
Troisième et quatrième trimestres	Élaboration de la première version des chapitres
2024	
Premier et deuxième trimestres	Élaboration de la première version des chapitres et des grandes lignes du résumé à l'intention des décideurs.
Fin du premier trimestre	Atelier de rédaction pour faire progresser l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales) et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
Deuxième trimestre	Première évaluation externe (huit semaines) – les projets des chapitres et du résumé à l'intention des décideurs sont mis à la disposition des gouvernements et des experts pour examen.
Troisième trimestre	Deuxième réunion des auteur(trice)s avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales), les éditeur(trice)s-réviseur(se)s et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.

<i>Date</i>	<i>Actions</i>
	Immédiatement après la deuxième réunion des auteur(trice)s, une réunion sera organisée pour faire progresser l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales) et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
2025	
Début du premier trimestre	Évaluation supplémentaire du résumé à l'intention des décideurs.
Deuxième trimestre	Atelier de rédaction en ligne pour faire progresser l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteurs principaux(ales) et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
Deuxième semestre	Les auteur(rice)s mettent au point les projets de chapitres et le projet de résumé à l'intention des décideurs.
Deuxième semestre	Évaluation finale (six semaines) – la version finale des projets des chapitres et du résumé à l'intention des décideurs est mise à la disposition des gouvernements pour examen.
Deuxième semestre	Examen par la Plénière, à sa douzième session, du résumé à l'intention des décideurs pour approbation et des chapitres pour acceptation.
Deuxième semestre	Activités de communication en lien avec l'évaluation.